

Commentaires de textes histoire du droit

Par **Mango03**, le 17/10/2013 à 18:59

Bonjour tous le monde,

Je rencontre un problème, en effet on vient de me donner un commentaire de texte à faire seulement je ne sais pas par où commencer... Je trouve que le texte est difficile à expliquer.

Deux voitures chargées, traînées par des mules, gravissaient la pente du Capitole. Les conducteurs de la première soulevaient l'arrière de la voiture, afin que les mules puissent tirer plus aisément. Cette voiture se mit à reculer et les conducteurs, qui se trouvaient entre les deux voitures, ayant fait un saut de côté, la seconde, heurtée par la première, roula en arrière et écrasa un esclave. Le maître de cet esclave demandait contre qui il devait intenter une action. J'ai répondu que la solution juridique dépendait de la cause du dommage ; car si les conducteurs qui soutenaient la première voiture se sont retirés de leur propre chef, et qu'ainsi les mules n'aient pu retenir la voiture et se soient trouvées entraînées en arrière par le poids, l'action n'est pas possible contre le maître des mules, mais on peut intenter l'action de la loi Aquilia contre les conducteurs qui soutenaient l'arrière de la voiture. En effet, c'est causer du dommage que de lâcher volontairement une chose que l'on retenait pour qu'elle tombe sur quelqu'un ; comme si, après avoir effarouché un âne, on ne le retenait pas. De même lorsqu'on laisse échapper un trait ou autre chose qu'on tient à la main, on cause un dommage injuste. Mais si les mules ont été effrayées par quelque chose et que les conducteurs, de peur d'être écrasés, aient lâché la voiture, il n'y a pas d'action contre eux, mais contre le maître des mules. Si ni les mules ni les conducteurs ne sont en cause, mais que les mules n'aient pu retenir la charge, ou que, s'efforçant de la traîner, elles soient tombées, si bien que la voiture a reculé, sans que les conducteurs aient pu soutenir le poids qui était retombé sur eux, il n'y a action ni contre le maître des mules ni contre les conducteurs. Ce qu'il y a de certain, c'est que, de quelque manière qu'on envisage la chose, on ne peut pas agir contre le maître des mules de la seconde voiture ; parce que les animaux n'ont pas reculé de leur propre chef, mais sous l'action du choc.

Faut il faire un commentaire linéaire ? Enfin je ne sais pas du tous comment m'y prendre surtout avec le peu d'informations donnés..

Merci d'avance pour vos réponses!

Par **bulle**, le 18/10/2013 à 08:10

Bonjour,

Voici une méthodologie qui pourra sans doute vous aider:

<http://www.juristudiant.com/forum/methodologie-du-commentaire-de-texte-en-histoire-du-droit-t2195.html>

Par **Mango03**, le **18/10/2013 à 14:37**

J'ai presque finis mon plan est ce que cela correspondrait à ce qu'il est demandé ? J'ai eu du mal à trouvé des titres..

I) Les faits de l'accident

A) Une description précise

Les faits nous sont racontés de tel sorte à ce que l'on se rende compte à quel point la scène est difficile et que le lieu où elle se déroule ne nous est pas inconnu.

1) Une position laborieuse

On nous indique la présence de " deux voitures chargées ". Les voitures de poste sont tirées par deux chevaux et transportant les ordres en provenance de Rome. Les deux chevaux sont ici des " mules " c'est à dire des hybrides femelles issue d'un accouplement d'une jument et d'un âne. Cet ensemble se trouve dans une " pente " ce qui ne facilite pas la tâche.

2) Un lieu sacrée.

Le Capitole est l'une des sept collines de Rome. C'est le centre religieux et de pouvoir de la ville. Par extension chaque cité romaine se devait d'avoir son Capitole. La colline était entourée par des falaises raides de tous côtés ce qui explique la difficulté rencontrée pour ce rendre au sommet.

B) L'apparition du dommage

1) Les causes

Les conducteurs ont commis une grave erreur. En voulant soulager les mules, les conducteurs se sont mis à soulever la voiture sauf que celle-ci se mit à reculer et entraîna le rabattement des conducteurs sur le côté qui fit heurter la seconde voiture et entraîna la mort d'un esclave. Les esclaves sont en majorité des prisonniers de guerre mais ils peuvent être achetés sur les marchés d'Orient ou de Grèce. On peut devenir esclave lorsque on est un citoyen déchu de ses droits civiques, un romain endetté. Le statut des esclaves est identique à celui de l'enfant et de la femme et ils dépendent totalement du maître.

2) Les conséquences

Le maître est celui qui a quelqu'un à son service, c'est une personne qui a un pouvoir de domination sur les êtres ici les esclaves. Un esclave étant chère à l'achat, le maître se doit de prendre soins de lui et en cas de perte de celui-ci, le maître peut se retourner contre celui qui a commis la mort de son fidèle esclave. Dans ce texte le maître cherche à " tenter une

action " c'est à dire amener le coupable en justice.

Il lui est conseillé multiples démarches, seulement il faut savoir contre qui intenter l'action.

II) Les différentes procédures à suivre

Les procédures sont nombreuses, et les coupables sont aussi nombreux ce qui rend la tâche difficile pour obtenir une solution juridique valable.

A) La responsabilité d'un accident de voiture

1) Procédure contre le maître des mules

Si cela provient de la faute du conducteur, et si tout est arrivé par sa faute alors aucunes procédures ne peut être faite contre le maître des mules.

2) L'application de la loi d'Aquila

« Celui qui aura tué sans raison un esclave, homme ou femme, appartenant à autrui, un animal à quatre pattes ou une bête de troupeau, sera obligé de donner au maître une quantité d'airain correspondant à la plus haute valeur qu'avait eu chose au cours de l'année. » d'après Gaius. Cette procédure serait possible contre les conducteurs qui aurait fait exprès de lâcher l'arrière de la voiture.

B) L'impossibilité d'applications de certaines procédures

1) .. contre les mules

2) .. contre le maître des mules, contre le conducteur.

Merci de me donner vos avis